District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°31 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	**22/05/2025**
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique, SALMON Éric
Excusé :	CESBRON Jean-Pierre et SOULON Franck

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) et du GF CHALONNEPOMMERAY (564289) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal de la CDSR n° 30 du 15/05/2025 est approuvé.

2. Championnat Seniors F

La commission homologue les résultats de la dernière journée de championnat.

L'équipe de **MONTREUIL JUIGNE BF** participera au barrage d'accession en R2 F le dimanche 25 mai à St HERBLAIN contre l'équipe du District 72 ayant terminé 2ème de son championnat.

3. Classements – Accessions - Rétrogradations

La commission rappelle qu'il ne sera donné aucune information par les services administratifs.

Les classements, accessions et rétrogradations sont tributaires des procédures en cours.

La commission est en attente pour établir ces classements des derniers PV :
- De la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions.
- De la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage.
- De la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage
- De l'article 37 venant des dossiers de la Commission Départementale de Discipline
- De l'article 9 sur les obligations

4. Réserve(s)

➲ **Angers Lac de Maine 2 – Pellouailles Corzé 3**
Match n° 28588474
Seniors – D4 Groupe F du 11/05/2025

La Commission prend connaissance des 2 réserves d'avant-match de **Pellouailles Corzé 3** :

Réserve 1 :

« Je soussigné(e) MONNOT STEVE licence n° 1062123474 Capitaine du club F.C. PELLOUAILLES CORZE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs WESLEY PASCAL, WALID ZAOUALI, STEAVE MARCO ANISSA, MATHINO SEBAS, AUDRAN HEULLE, AMADOU SACKO, LUDOVIC KEVIN DIPITA MPONDO, RAYANE MEGUENNI TANI, RAZIK CHERIFI, SIMON GHIRMAY, BENFREHA MOULAY, KENNEY MATHIEU, STIVEN DRELIN, DIAFARA CISSE, du club A.S. LAC DE MAINE ANGERS, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période. »

Réserve 2 :
Je soussigné(e) MONNOT STEVE licence n° 1062123474 Capitaine du club F.C. PELLOUAILLES CORZE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l`ensemble des joueurs du club A.S. LAC DE MAINE ANGERS, pour le motif suivant : des joueurs du club A.S. LAC DE MAINE ANGERS sont susceptibles d`avoir participé au dernier match d`une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »,

Prend connaissance de la confirmation de réserve qui vient compléter la réserve initialement posée : *« Par ce message nous confirmons les réserves posées ce jour pour la rencontre cité;*
- sur la participation d'un nombre de joueurs mutés hors délai supérieur à 2.
- sur la participation d'un nombre de joueurs ayant évolué en équipes supérieures au cours de la saison supérieur à celui autorisé. »,

Juge la réserve 1 recevable en la forme mais non fondée et la réserve 2 non recevable en la forme, car non confirmée.
Considérant la confirmation de réserve reçue dans les formes et délai, la commission juge la réclamation insuffisamment motivée.

Après vérification, il s'avère que les 6 joueurs suivants sont titulaires d'une licence mutation, dont un muté hors période :
- M. DIPITA MPONDO Ludovic Kevin, licence n°2548476027 (mutation),
- M. GHIRMAY Simon, licence n°9604367099 (mutation hors période),
- M. HEULLE Audran, licence n°2545923019 (mutation),
- M. MEGUENNI TANI Rayane, licence n°2547607306 (mutation),
- M. MOULAY Benfreha, licence n°2547210000 (mutation),
- M. SEBAS Mathino, licence n°2543047171 (mutation),

Considérant l'article 160-1.a) des Règlements Généraux FFF et dispositions LFPL :

« 1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à ***six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale*** *au sens de l'article 92.1 des présents règlements. »,*

L'équipe 2 d'Angers Lac de Maine n'a donc pas contrevenu à l'article 160-1.a) des Règlements Généraux FFF et dispositions LFPL.

La Commission décide de confirmer le résultat acquis sur le terrain.

Les frais de constitution de dossier, à savoir **75€,** restent à la charge du club de Pellouailles Corzé.

5. Forfaits

La Commission enregistre le forfait pour en reporter le bénéfice à son adversaire du jour sur le score de 3 à 0.

Amende égale au droit d'engagement + indemnité au club adverse : *Annexe 5 – Article 26 des Règlements des championnats seniors LFPL.*

SENIORS

Date rencontre	N° rencontre	Equipe Recevante	Equipe Visiteuse	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
18/05/2025	28682006	THOUARCE FC LAYON 2	ST BARTHELEMY ASC 2	D4	A	ST BARTHELEMY ASC 2	80 €	100 €
18/05/2025	29590481	SOMLOIRYZERNAY CP 5	PUY-MAZ-TESS US 5	D5	J	SOMLOIRYZERNAY CP 5	80 €	100 €
18/05/2025	28588212	ANGRIE ST PIERRE 2	BECON VILLEM ST AUGU 3	D4	D	BECON VILLEM ST AUGU 3	80 €	100 €
18/05/2025	28588479	PELLOUAILLES CORZE 3	ANGERS NDC 5	D4	F	ANGERS NDC 5	80 €	100 €
18/05/2025	29604875	LE FUILET CHAUSSAIRE 3	ANDREZE JUB-JALLAIS 5	D5	I	ANDREZE JUB-JALLAIS 5	80 €	100 €
18/05/2025	28588079	ANGERS COEUR AFRIQUE 1	LE BOURG IRE FC 1	D4	C	LE BOURG IRE FC 1	80 €	100 €
18/05/2025	29552230	ECOUFLANT AS 1	CHATEAUNEUF US 2	D5	E	CHATEAUNEUF US 2	80 €	100 €
18/05/2025	29492668	ANGERS DOUTRE SC 2	LES PONTS DE CE AS 3	D5	F	LES PONTS DE CE AS 3	80 €	100 €
18/05/2025	53314333	VALANJOU AS 1	ANGERS SCA 1	D3F	B	ANGERS SCA 1	80 €	100 €

VETERANS

Date rencontre	N° rencontre	Equipe Recevante	Equipe Visiteuse	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
18/05/2025	28874191	Chalonnes Chaudef 6	Brissac Aubance Es 6	Vétérans D1	A	Brissac Aubance Es 6	80 €	100 €

JEUNES (U19/U18F/U17/U15)

Date rencontre	N° rencontre	Equipe Recevante	Equipe Visiteuse	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
03/05/2025	30115372	Murs Erigné Asi 2	Angers Intrepide 2	U17 D2	E	Angers Intrepide 2	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30120607	GJ GesteVilledieu Fr 3	Puy Maz Tess US 2	U17 D3	F	GJ GesteVilledieu Fr 3	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	53277363	Doué La Fontaine RC 1	Landemont Laurentais 1	U19 D1	A	Landemont Laurentais 1	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30112397	Aubry Chaudron Fc 2	Ent Tillières Val M 2	U15 D3	J	Ent Tillières Val M 2	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30114350	Ent ChristsegMortagn	GF Geste Tillières 2	U18F D2	A	Ent ChristophSeg	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30113660	Thouarcé Fc Layon 2	St Hilaire Vihiers 3	U17 D3	A	St Hilaire Vihiers	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30113659	St Georges Trem Fc 2	Tout Maulévrier Sp 2	U17 D3	A	St Georges Trem Fc 2	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30114158	Champtoc&Ingrand LFA 2	GJ Lion St Martin 2	U17 D3	D	Champtocé&Ingrand 2	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30111991	Les Hauts d'Anjou 1	Angers Vaillante 3	U15 D3	E	Angers Vaillante	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	53277379	Ste Gemmes d'Andigné 1	GJF CornéAndardBrain 1	U19 D1	B	GJF CornéAndardBrain 1	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30111698	Bauge Ea Baugeois 2	St Lambert des Levées 1	U15 D3	A	St Lambert des Levées 1	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30110845	Beaucouzé Sc 2	Segré Esha 2	U15 D2	C	Beaucouzé Sc 2	65,00 €	100,00 €
17/05/2025	30114303	Angers Sco 2	Angers Vaillante 1	U18F D1		Angers Vaillante	65,00 €	100,00 €

FUTSAL

Date rencontre	N° rencontre	Equipe Recevante	Equipe Visiteuse	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
16/05/2025	53263560	Trélazé Fala 2	Longuenée en Anj	Critérium Futsal	B	Longuenée en Anjou	60,00	-

6. Forfaits Généraux

« FORFAIT

26-10. *Un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises est considéré comme forfait général. S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, le Comité de Direction du Centre de Gestion concerné peut augmenter le nombre de forfaits donnant lieu à forfait général.*
Le forfait général sera, de même, appliqué par la Commission d'Organisation à toute équipe déclarant forfait pour les matchs aller et retour devant l'opposer à une autre équipe dans une poule préliminaire de classement »

La commission **décide du forfait généra**l direct en application de l'article 26-10 du règlement des championnats régionaux et départementaux après le début des compétitions de :

- **LES PONTS DE CE 3 – U15 D3 Groupe K**
  - **Amende de 130 €** (Double des droits d'engagement – Annexe 5) conformément à l'article 26 des règlements des championnats régionaux et départementaux LFPL.

➲ **Les Ponts de Cé As 3 – Ent. St Jean St Georges 2**
Match n° 30112427
U15 – D3 Groupe K du 17/05/2025

La commission constate que cette rencontre n'aurait pas dû se dérouler.

*« **Article 12 – FORFAIT GENERAL***
Lorsqu' en cours d'épreuve, un club est exclu du Championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé, il est classé dernier et comptabilisé comme tel.
- Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.
- Si une telle situation intervient au cours des trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés, sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0. »

Par conséquent, la Commission décide :
- **Match perdu par forfait à l'équipe 3 des Ponts de Cé As sur le score de 3 à 0** pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 de l'Ent. St Jean St Georges

7. Match arrêté

➲ **Gf Beaucouzé Long 1– Bouchemaine Es 1**
Match n° 30087808
Seniors F – D1 Groupe A du 18/05/2025

La Commission,

Prend connaissance des différents éléments du dossier,

Considérant que l'équipe de Bouchemaine Es 1 s'est trouvée réduite à 7 joueuses à la 68ème minute de jeu,

Considérant que le score était de 5 à 0, en faveur du GF Beaucouzé Longuenée 1, avant l'arrêt de la rencontre,

Décide :
- **Match perdu par pénalité à l'équipe de Bouchemaine Es 1** sur le score de 5 à 0.

8. Article 37 du règlement des championnats LFPL

Les suspensions fermes inférieures à 1 an

À la lecture du relevé des pénalités transmis par la Commission Départementale de Discipline dans son PV n°37 du 14/05/2025,

- Constate que, à la date du 12/05/2025, l'équipe Seniors M (D3 Groupe A) **de BEAUFORT EN VALLEE 2** a atteint un total de **14 pénalités**

En conséquence, les voies et délais de recours étant échus et en application de l'article 37 du règlement des Championnats Régionaux et Départementaux LFPL,

Décide :

- **Retrait d'1 point à l'équipe de BEAUFORT EN VALLEE 2** au classement de la compétition Seniors M – Championnat D3 groupe A

À la lecture du relevé des pénalités transmis par la Commission Départementale de Discipline dans son PV n°37 du 14/05/2025,

- Constate que, à la date du 22/05/2025, l'équipe Seniors M (D1 Groupe B) **de SAINT BARTHELEMY FOOT 1** a atteint un total de **36 pénalités**

En conséquence, les voies et délais de recours étant échus et en application de l'article 37 du règlement des Championnats Régionaux et Départementaux LFPL,

Décide :

- **Retrait de 5 points à l'équipe de SAINT BARTHELEMY FOOT 1** au classement de la compétition Seniors M – Championnat D1 groupe B

9. Dossier transmis par la CDA

➲ **Bourneuf Ste Christ 1 – Trélazé Eglantine**
Match n° 28587338
Seniors – D3 Groupe C du 08/12/2024

La Commission prend connaissance du mail de Trélazé Eglantine,

La Commission a fait sienne de la décision de confirmer le résultat acquis sur le terrain.

10. Courriers

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Mail de LA POMMERAYE POMJEANNAIS,
Reçu le 13/05/2025

La commission prend note.

Mail de BAUGE EA BAUGEOIS,
Reçu le 15/05/2025

La commission prend connaissance.
Une réponse a été apportée.

Mail de MURS ERIGNE ASI,
Reçu le 16/05/2025

La commission prend connaissance.
Constatant qu'il y a effectivement eu un oubli dans la notification des amendes liées aux forfaits dans le PV CDSR n°29 du 12/05/2025, la commission corrige son manquement (voir tableau

des forfaits au point 5 du présent PV).

Mail de JARZE,
Reçu le 16/05/2025

La commission prend connaissance.
Une réponse a été apportée.

Mail de ST JEAN ST LAMBERT,
Reçu le 16/05/2025

La commission prend note.

Mail de CHALONNES CHAUDEFONDS,
Reçu le 16/05/2025

La commission prend connaissance.
Le Président a répondu.

Mail de CHOLET RC,
Reçu le 16/05/2025

La commission prend connaissance.

Mail de ANGERS CŒUR AFRIQUE,
Reçu le 16/05/2025

La commission prend connaissance.
Une réponse a été apportée.

Mail de MARTIGNE ES LAYON,
Reçu le 17/05/2025

La commission prend connaissance.

Mail de AUBRY CHAUDRON,
Reçu le 19/05/2025

La commission prend connaissance.

Mail de ST SYLVAIN D'ANJOU,
Reçu le 20/05/2025

La commission prend connaissance.
Le Président a répondu.

Mail de STE GEMMES ANDIGNE,
Reçu le 22/05/2025

La commission prend connaissance.
Une réponse a été apportée.

Prochaine(s) réunion(s) :
Jeudi 5 juin
Mercredi 11 juin

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

Document annexe :

Calendrier Seniors M & F - Saison 2025-2026

Masculins

	Vacances scolaires	Dates			National	National 2	National 3	R1 - R2 - R3	D1 - D2 - D3 - D4	D5	Coupe de France M	Coupe LFPL M	Challenge des Réserves	Coupe Anjou M	Challenge Anjou M	Coupe des Réserves	Challenge District HS
		V	S	D	18	14	14	12	12	11_12							
Août 25	VSD	8	9	10	J1												
	VSD	#	#	17	J2	J1					TP						
	VSD	#	#	24	J3	J2	J1				T1						
	VSD	#	#	31	J4	J3	J2	CMR	CMR		T2	T1					
Septembre 25	VSD	5	6	7	J5	J4	J3	J1	J1								
	VSD	#	#	14	J6	J5		CMR	CMR	CMR	T3	T2	j1	T1	P2	P2	P1
	VSD	#	#	21	J7	J6	J4	J2	J2	J2							
	VSD	#	#	28	J8			CMR	CMR	CMR	T4	T3	j2	T2	T1-P3	P3	P2
Octobre 25	VSD	3	4	5	J9	J7	J5	J3	J3	J3							
	VSD	#	#	12				CMR	CMR	CMR	T5	T4	J3	T3	T2-P4	P4	P3
	VSD	#	#	19	J10	J8	J6	J4	J4	J4							
	M		#		J11												
	VSD	#	#	26				CMR	CMR	*J1*	T6	T5	J4	T4	T3-P5	P5	
Novembre 25	VSD	31	1	2	J12	J9	J7	J5	J5	J5							
	VSD	7	8	9	J13	J10	J8	J6	J6	J6							
	Ma			11				CMR	CMR	CMR							
	VSD	#	#	16				J7	J7	J7	T7						
	VSD	#	#	23	J14	J11	J9	CMR	CMR	CMR		T6	J5	T5	T4		1/32
	VSD	#	#	30				J8	J8	J8							
Décembre 25	VSD	5	6	7	J15	J12	J10	J9	J9	J9							
	VSD	#	#	14	J16	J13	J11	J10	J10	J10							
	VSD	#	#	21				CMR	CMR	CMR	T8			T5	T4		1/32
	Je		25-déc		Trève - Trève - Trève - Trève												
	VSD	26	27	28													
Janvier 26	Je		1er janvier														
	VSD	2	3	4				CMR	CMR	CMR							
	VSD	9	#	11		J14	J12	CMR	CMR	CMR	16			1/16	T5	1/16	1/16
	VSD	#	#	18	J17	J15	J13	CMR	CMR	CMR		T7	j6	1/16	T5	1/16	1/16
	VSD	#	#	25	J18	J16	J14	J11	J11	J11							
Février 26	VSD	#	#	1	J19			J12	J12	J12							
	Me			4							1/8						
	VSD	6	7	8	J20	J17	J15	J13	J13	J13							
	VSD	#	#	15	J21	J18	J16	CMR	CMR	CMR				1/8	1/16	1/8	1/8
	VSD	#	#	22	J22	J19	J17	CMR	CMR	CMR				1/8	1/16	1/8	1/8
Mars 26	VSD	#	#	1	J23			J14	J14	J14							
	Me			4							1/4						
	VSD	6	7	8	J24	J20	J18	J15	J15	J15							
	VSD	#	#	15	J25	J21	J19	CMR	CMR	CMR		1/8	1/8	1/4	1/8	1/4	1/4
	VSD	#	#	22	J26	J22	J20	J16	J16	J16							
	VSD	#	#	29	J27	J23	J21	J17	J17	J17							
avr.-26	VSD	3	4	5	J28	J24		CMR	CMR	CMR		1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
	L	6 : Pâques						CMR	CMR	CMR		1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
	VSD	#	#	12	J29	J25	J22	J18	J18	J18							
	VSD	#	#	19	J30	J26	J23	J19	J19	J19							
	Me			22							1/2						
	VSD	#	#	26	J31	J27	J24	J20	J20	J20							
Mai 26	V		1er mai		J32			CMR	CMR	CMR				1/2	1/2		
	SD	2		3		J28		CMR	CMR	CMR				1/2	1/2	1/2	1/2
	V		8 mai					CMR	CMR	CMR				1/2	1/2		
	SD	9		10	J33	J29	J25	J21	J21	J21							
	J		Ascension 14					CMR	CMR	CMR				1/2	1/2		
	VSD	#	#	17	J34	J30	J26	J22	J22	J22							
	VSD	#	#	24							F	1/2	1/2	F	1/2	F	
	L	25 : Lundi Pentecôte															
	VSD	#	#	31								F	F		F		F
Juin 26	VSD	5	6	7													
	VSD	#	#	14													
	VSD	#	#	21													
	VSD	#	#	28													

Féminines

	Vacances scolaires	Dates			Régional 1 et 2 F	D1 F à 11	D2 F à 11	D3 F à 11	Coupe de France F	Coupe LFPL F	Coupe Anjou F	Challenge District F
		V	S	D	12	2 ph	2 ph 10	2 ph				
Août 25	VSD	8	9	10								
	VSD	#	#	17								
	VSD	#	#	24								
	VSD	#	#	31					T1			
Septembre 25	VSD	5	6	7	J1							
	VSD	#	#	14	CMR	CMR	CMR		T2	T1		
	VSD	#	#	21	J2	J2	J2					
	VSD	#	#	28	CMR	CMR	CMR		T3	T2	T1	
Octobre 25	VSD	3	4	5	J3	J3	J3					
	VSD	#	#	12	J4	J4	J4					
	VSD	#	#	19	CMR	CMR	CMR		T4	T3	T2	
	VSD	#	#	26	J5	J5	J5					
Novembre 25	VSD	31	1	2	CMR	CMR	CMR		FR	T4		
	VSD	7	8	9	J6	J6	J6					
	Ma			11	CMR	CMR	CMR					
	VSD	#	#	16	J7	J7	J7					
	VSD	#	#	23	CMR	CMR	CMR		Fed	T5	T3	
	VSD	#	#	30	J8	J8	J8					
Décembre 25	VSD	5	6	7	J9	J9	J9					
	VSD	#	#	14	J10	*J1*	*J1*					
	VSD	#	#	21	CMR	CMR	CMR					
	Je		25-déc		Trève - Trève							
	VSD	26	27	28								
Janvier 26	Je		1er janvier									
	VSD	2	3	4	CMR	CMR	CMR	CMR				
	VSD	9	#	11	CMR	CMR	CMR	CMR	16		T3	J1
	VSD	#	#	18	J11	J1						
	VSD	#	#	25	J12	J2			1/8			
Février 26	VSD	#	#	1	CMR	CMR	CMR	CMR			T3	J2
	Me			4								
	VSD	6	7	8	J13	J3						
	VSD	#	#	15	CMR	CMR	CMR	CMR		1/8	1/8	J3
	VSD	#	#	22	CMR	CMR	CMR	CMR			1/8	J3
Mars 26	VSD	#	#	1	J14	J4						
	Me			4								
	VSD	6	7	8	J15	J5						
	VSD	#	#	15	CMR	CMR	CMR	CMR	1/4	1/4	1/4	1/4
	VSD	#	#	22	J16	J6						
	VSD	#	#	29	J17	J7						
avr.-26	VSD	3	4	5	CMR	CMR	CMR	CMR	1/2	1/2	1/4	1/4
	L	6 : Pâques			CMR	CMR	CMR	CMR				
	VSD	#	#	12	J18	J8						
	VSD	#	#	19	J19	CMR	CMR	CMR				
	Me			22								
	VSD	#	#	26	J20	J9						
Mai 26	V		1er mai		CMR	CMR	CMR	CMR			1/2	1/2
	SD	2		3	J21	CMR	CMR	CMR			1/2	1/2
	V		8 mai		CMR	CMR	CMR	CMR			1/2	1/2
	SD	9		10	J22	J10						
	J		Ascension 14		CMR	CMR	CMR	CMR			1/2	1/2
	VSD	#	#	17	CMR	CMR	CMR	CMR				
	VSD	#	#	24		Barrage R2F				F	F	
	L	25 : Lundi Pentecôte										
	VSD	#	#	31								F
Juin 26	VSD	5	6	7								
	VSD	#	#	14								
	VSD	#	#	21								
	VSD	#	#	28								

CMR Coupe Matchs Remis

** Les dates peuvent évoluer pour une équipe en fonction des intempéries, des matchs en retard et des qualificatios dans plusieurs compétitions !*